Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213503196-20251216-D2025_052-DE

COMMUNE SAINT THURIAL

DÉPARTEMENT ILLE ET VILAINE
*
ARRONDISSEMENT RENNES
*

Conseillers : 18
Présents : 13
Votants : 15

EXTRAIT DU

PROCÈS VERBAL DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, **le 16 décembre à 19 heures 00 minutes**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur David MOIZAN, Maire.
Date de la convocation : 11 décembre 2025.
Présents : D. MOIZAN, A. AUBIN, D. DAHYOT, AM. PERRAULT, G. LERAY, E. DAVID, L. CITEAU, R. PIEL, S. LE TROADEC, JC. PENIGUET, A. BUARD, S. ALLORY, P. BOUILLAND.
Absent : G. BERTHELOT.
Excusés : V. LEROY, J. CLERMONT, L. HERVOCHE, P. LEFEUVRE.
Pouvoirs : V. LEROY à A. AUBIN, J. CLERMONT à AM. PERRAULT.
Secrétaire de séance : A. AUBIN

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR -QUATRES BORNES INCENDIE-

Monsieur D. DAHYOT, adjoint aux finances, rappelle que dans un souci de simplification, il existe désormais un formulaire unique de demande de subvention pour la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la DSIL (Dotation de Soutien à L'Investissement Local).

Il propose de présenter, au titre de la DETR, une demande pour la fourniture et la pose de quatre poteaux incendie, au titre la rubrique « Équipements de défense incendie ».

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Dépenses HT en €		Recettes HT en €	
Nature	**Montant**	**Nature**	**Montant**
4 poteaux : rue du schiste violet, lieux-dits « La Ventrée », « Les Coudraies », et « Simon »	25 742.61€	DETR 2025 (25%)	6 435.65 €
		Autofinancement (fonds propres)	19 306.96 €
TOTAL	**25 742.61 €**	**TOTAL**	**25 742.61 €**

Le Conseil après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :
-valide l'opération telle que présentée ci-dessus,
-autorise Monsieur le Maire à solliciter la DETR pour un montant de 6 435.65 euros,
-autorise Monsieur le Maire à signer tout document utile à la validation de cette opération.

Affiché le :
18 décembre 2025

Certifié conforme et exécutoire,
Transmis en Préfecture le 18 décembre 2025

Le Maire,
D. MOIZAN

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État, par courrier auprès du Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.